

*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION  
HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS  
DE L'OCEAN ATLANTIQUE*



COMHAFAT/ATLAFCO

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES  
COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING  
THE ATLANTIC OCEAN*

# **RAPPORT**

## **Conférence**

### **La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif**

**Tanger, 22-24 Février 2022**



## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'année 2022 a été proclamée **Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022)** par la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) organisée en 2017. Cette proclamation est une reconnaissance importante pour des millions de pêcheurs artisans, pisciculteurs et travailleurs de la pêche qui fournissent des aliments sains et nutritifs à des milliards de personnes et contribuent à la réalisation des [objectifs de développement durable](#), y compris l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Dans ce cadre, le **Secrétariat de la FAO pour l'AIPAA** a préparé le Plan d'action mondial qui vise à lancer une dynamique mondiale à même de renforcer les moyens d'action de tous les intervenants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, dans une perspective durable. L'objectif étant d'inspirer les principaux acteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales, notamment les administrations nationales, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de la société civile (OSC), les entreprises privées, les organismes de développement et les organes intergouvernementaux.

Les résultats attendus de la célébration de l'Année internationale 2022 relèvent de quatre domaines d'action :

- 1) **Renforcement de la sensibilisation** : diffusion des informations disponibles et de messages clés concernant la pêche et l'aquaculture artisanales auprès d'un vaste public, y compris en organisant des manifestations et campagnes ciblées d'envergure mondiale, régionale et nationale, et en y participant.
- 2) **Renforcement de l'interface entre science et politiques** : collecte et diffusion collectives et participatives d'éléments interdisciplinaires concrets permettant de générer les informations et les connaissances nécessaires concernant des aspects spécifiques de la pêche et de l'aquaculture artisanales, propres à étayer les processus décisionnels et stratégiques à l'appui du secteur.
- 3) **Autonomisation des parties prenantes** : action visant à donner aux pêcheurs, aux pisciculteurs, aux travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et à leurs organisations, les moyens de participer sur un pied d'égalité, en tant que partenaires, à tous les processus décisionnels pertinents. Cette démarche consisterait également à travailler aux côtés des législateurs et des organismes gouvernementaux aux fins de la formulation et de l'adoption de textes législatifs, de règlements, de politiques, de stratégies, de programmes et de projets.
- 4) **Partenariats** : création de nouveaux partenariats ou renforcement des partenariats existants, aussi bien entre les organisations d'acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, qu'avec d'autres partenaires, en particulier les pouvoirs publics, les organismes de recherche, les ONG, le secteur privé, les organisations régionales et autres, à tous les niveaux.

Aux fins de la concrétisation des résultats attendus, le Plan d'action mondial se développe autour de **sept piliers d'action, considérés comme** interdépendants et doivent être traités de façon équilibrée.

Ces sept piliers sont les suivants :

<b>Pilier 1 - Viabilité écologique</b> : Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité
<b>Pilier 2 - Viabilité économique</b> : Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales
<b>Pilier 3 - Viabilité sociale</b> : Garantir l'inclusion sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et assurer le bien-être des parties prenantes
<b>Pilier 4 - Gouvernance</b> : Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement
<b>Pilier 5 - Égalité et équité femmes-hommes</b> : Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales ont les mêmes droits
<b>Pilier 6 - Sécurité alimentaire et nutrition</b> : Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables
<b>Pilier 7 - Résilience</b> : Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique.

À l'instar des autres régions de l'Afrique et en dépit de son importance capitale, la pêche et l'aquaculture artisanales, dans les pays de la **Région COMHAFAT**, restent confrontées à un ensemble de défis, qui entravent la libération de leur plein potentiel. Ces défis, sont, malheureusement, exacerbés par l'impact de la pandémie COVID 19, qui vient fragiliser davantage la situation déjà précaire des communautés qui en dépendent.

Ces sous-secteurs, constituent un pilier majeur de la stratégie de la COMHAFAT pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables dans la région.

À cet égard, de nombreuses activités ont été organisées par la COMHAFAT au profit de la pêche et l'aquaculture artisanales. Nous citerons dans ce cadre, deux importantes rencontres organisées dernièrement. L'une a porté sur "*Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique*", ou comment concilier durabilité et contribution des sous-secteurs à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté ? L'autre était destinée à réfléchir sur "*Quelle aquaculture pour une contribution conforme à l'initiative de la croissance bleue ?*" Ces deux activités ont été menées dans la perspective de la célébration de l'Année internationale 2022.

L'organisation de la présente Conférence s'inscrit dans cette dynamique.

## II. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

## 2.1 Objectif général

La Conférence se propose d'attirer l'attention sur l'importance et le rôle joués par les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs de la pêche dans la Région.

## 2.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la Conférence devrait :

- Montrer le rôle capital que la pêche et l'aquaculture artisanales jouent dans la transformation des systèmes agroalimentaires ;
- Mettre en exergue la contribution décisive de la pêche et l'aquaculture artisanales à apporter aux quatre améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie ;
- Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial 2022 et assurer une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanales des États membres de la COMHAFAT.

## III. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CONFÉRENCE

Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants :

- Une meilleure compréhension du rôle de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture **dans la Région COMHAFAT**
- Une contribution à une meilleure visibilité des réalisations et des attentes de la pêche et de l'aquaculture artisanales des États membres de la COMHAFAT.

## IV. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence s'est déroulée en séance plénière sous forme de présentations suivies de discussions. Elle a été organisée comme suit :

- Des présentations faites par des experts/chercheurs. Elles ont porté sur des thématiques relatives aux sept piliers du Plan d'action mondial et se sont appuyées sur des expériences réussies/*success stories* dans un ou plusieurs États membres de la COMHAFAT
- Une journée a été consacrée à une visite de terrain : Le point de Débarquement Aménagé (PDA) de Dahlia ;
- La logistique a été assurée par la COMHAFAT.

## V. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

L'événement a réuni des experts/chercheurs, des représentants d'ONG, de gouvernements, d'organisations régionales, de collectifs de travailleurs de la pêche, d'associations et de réseaux pour amplifier les preuves scientifiques et les voix des pêcheurs artisans, des pisciculteurs et des travailleurs de la pêche.

## INTRODUCTION

- 1- La COMHAFAT a organisé du 10 au 12 Février 2022, à Tanger (Maroc) une conférence ayant pour thème “*La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif*”.
- 2- Ont pris part à cette réunion les représentants :
  - Les Etats membres :**  
Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Nigeria, RDC, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léon et Togo
  - Les Organisations régionales :**  
Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA/BIRA) ;  
La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;  
Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;  
INFOPECHE
  - La Société Civile :**  
La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) ;  
Le Réseau des femmes africaines de la pêche (RAFEP) ;  
L'Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA)  
L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA)  
Le Réseau des établissements de formation maritime africains REFMA.  
REFMA.
  - Partenaire**  
Le Japon

La liste des participants est attachée à l'**Annexe I**.

## CEREMONIE D'OUVERTURE

- 3- Dans son allocution d'ouverture (**Annexe II-1**) et après avoir souhaité au nom du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cette conférence, **Monsieur Faouzi KANDIL** a souligné que cette conférence s'inscrit parfaitement dans le cadre de la célébration de l'année 2022 en tant qu'année internationale de la pêche et de l'aquaculture dont les objectifs visent à assurer une meilleure sensibilisation de la communauté mondiale à l'importance de la contribution de la pêche et de l'aquaculture artisanales au développement durable, à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté et à l'utilisation des ressources halieutiques.

Il a ensuite, rappelé que ces sous-secteurs ont toujours fait partie des préoccupations des autorités en charge de la pêche et qu'ils ont occupé une bonne place dans la stratégie de développement de la pêche *Halieutis*. Il a présenté quelques projets-phares réalisés dans la cadre de cette stratégie.

Il a conclu son intervention en souhaitant que cette importante manifestation sera l'occasion d'entamer une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour développer une meilleure gouvernance de la pêche artisanale sur les plans social, économique et environnemental et des stratégies communes à l'appui du développement de la pêche artisanale dans les pays de la zone COMHAFAT.

- 4- Prenant la parole (**Annexe II-2**), **Monsieur Nobushige SHIMIZU** de l'Ambassade du Japon au Maroc, a exprimé, ses remerciements au Secrétariat de la COMHAFAT pour les grands efforts déployés pour l'organisation de cette conférence.

Il a ensuite rappelé que les pays membres de la COMHAFAT et le Japon collaborent par le biais de la Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de Pêche (**OFCE**), depuis de nombreuses années dans la perspective d'une utilisation durable des ressources marines. Une collaboration qui témoigne de la ferme volonté du Gouvernement du Japon à renforcer les capacités des Etats membres de la COMHAFAT dans le domaine de développement de la pêche et de l'aquaculture et dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Il a conclu que cette conférence sera l'occasion de mener des discussions fructueuses portant sur le secteur de la pêche et l'aquaculture artisanales, qui représente l'essentiel de la production halieutique des pays membres et offre une opportunité majeure d'emploi et de revenus dans les villages de pêcheurs, et ce pour réaliser son potentiel.

- 5- Prenant la parole (**Annexe II-3**), **Monsieur Mohamed SEISSAY** (UA-BIRA), a commencé par transmettre aux participants les chaleureuses salutations du **Dr. Nick NWANKPA**, Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), ainsi que sa gratitude au Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, **Monsieur Benabbou**, pour la bonne volonté, le geste et le privilège accordés à l'UA-BIRA pour participer à la cérémonie d'ouverture.

Il a ensuite mis en exergue la bonne collaboration entre l'UA-BIRA et la COMHAFAT conformément à leur protocole d'accord, qui vise à faire progresser la coopération entre les deux institutions pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS).

Pour **Monsieur SEISSAY** cette Conférence se tient à un moment très opportun, alors qu'une attention accrue est accordée à la promotion des aspirations des acteurs de la pêche artisanale en Afrique.

Il a mentionné que l'UA-BIRA apprécie sincèrement le leadership de la COMHAFAT en prenant cette initiative d'organiser cette conférence à ce moment précis.

Après avoir passé en revue les activités pertinentes initiées par l'UA/BIRA pour soutenir la proclamation de 2022 sur la pêche artisanale et l'aquaculture, **Monsieur SEISSAY** a souhaité que cette conférence puisse contribuer à galvaniser l'intérêt des différents acteurs du secteur du continent et à recentrer l'attention sur la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'amélioration des revenus.

- 6- Dans son intervention, **Monsieur Séraphin DEDI NADJE**, Secrétaire General du CPCO, a souligné (**Annexe II-4**) que le CPCO est résolument engagé dans le développement de la pêche et l'aquaculture artisanale et cela à travers notamment un système régional de gestion des données de la pêche artisanale, régulièrement alimenté depuis 2019 et la mise en place d'un groupe de travail sur le développement de l'aquaculture en 2021 avec le soutien de la coopération japonaise (JICA) et la COMHAFAT. Ces deux initiatives permettent le suivi des activités de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans notre région et identifier les défis, afin d'y apporter les réponses appropriées.

Il a ajouté que dans cette même dynamique, le CPCO a adopté en 2020 et 2021, la pêche artisanale comme une priorité à travers le thème : " *Unir nos actions pour la durabilité d'une pêche artisanale en Afrique de l'Ouest* " Malheureusement, en raison du déclenchement du COVID 19, très peu d'initiatives ont pu être menées par le CPCO.

Enfin il a salué l'engagement mondial à travers la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, de décréter l'année 2022 « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales » (IYAFA 2022) et celui de la COMHAFAT à travers cette conférence.

- 7- Pour clore la cérémonie d'ouverture de cette conférence, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a prononcé une allocution introductive (**Annexe II-5**) dans laquelle il a remercié tous les participants (pays, organisations internationales et régionales, société civile, partenaire financier...) pour avoir bien voulu répondre à l'invitation de la COMHAFAT.

Il a rappelé que le secteur de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT recèle un potentiel énorme, mais ne fonctionne toujours pas à plein régime et reste confronté à un ensemble de défis qui limitent son plein développement.

Il a ajouté que compte tenu de l'importance de secteur en termes économique et social, la communauté internationale a proposé d'importants instruments au niveau institutionnel et réglementaire de nature à renforcer le rôle majeur joué par ce secteur dont la proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies l'année 2022 'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales'. L'organisation de cette Conférence intervient dans le cadre de la célébration de cette année et fait suite à 2 rencontres précédemment organisées par la COMHAFAT.

Il a enfin souligné l'objectif de l'organisation de cette conférence qui est de capitaliser sur la dynamique évolutive et de proposer des éléments de réflexion en appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de ce secteur dans les pays membres de la COMHAFAT.

## **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

- 8- La présidence de cette conférence a été confiée à **Monsieur Ali DOMTANI** Directeur des Pêches Maritimes du Togo.
- 9- L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

### **Session I : Priorités et attentes des professionnels**

- 10- Présentation 1 :** Le Plan d'action mondial pour promouvoir une pêche et une aquaculture Artisanales durables. : **Monsieur Naji LAAMONSIEURICH (COMHAFAT)**

Le présentateur a commencé par rappeler qu'un plan d'action global (GAP) pour l'IYAFA 2022 a été élaboré avec le Comité de pilotage international composé de représentants gouvernementaux et d'acteurs non étatiques.

Il a ensuite souligné que le GAP fournit des orientations à la communauté internationale dans toutes ses composantes (les gouvernements, les organismes des Nations-Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions financières internationales et autres mécanismes internationaux, les organismes régionaux, les organisations de producteurs, les instituts universitaires et de recherche, les organisations de la société civile et les secteurs privé).

Il a enfin passé en revue de sept (07) piliers du GAP en concluant que celui-ci décrit une série d'actions indicatives interconnectées du niveau mondial, au niveau local et qui se renforcent mutuellement dans les piliers de travail.

- 11- Présentation 2 :** Les domaines prioritaires pour les professionnels de la pêche artisanale : **Monsieur Gaoussou GUEYE (CAOPA)**

**Monsieur GUEYE** a commencé par présenter la CAOPA, qui est une organisation de professionnels (hommes et femmes) de la pêche artisanale, maritime et continentale de 27 pays africains.

Il a ensuite souligné que pour l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales, la CAOPA a défini un agenda de plaidoyer axé sur trois priorités :

**La priorité 1 : Un accès sécurisé aux ressources**

Les États sont invités à accorder des droits de pêche exclusifs aux pêcheurs artisanaux dans les zones côtières et à mettre ces zones en cogestion avec les pêcheurs. Les États sont également invités à travailler sur la sécurité en mer et à privilégier l'accès des petits pélagiques à la pêche pour la consommation humaine directe.

**La priorité 2 : Une promotion de la place des femmes dans la pêche artisanale africaine**

Il est demandé de renforcer la participation des femmes dans les organisations professionnelles et dans les processus de décision et d'améliorer leurs conditions de travail. Il convient également de soutenir les initiatives des femmes en matière de pisciculture artisanale et de faciliter le commerce de leurs produits au niveau national et régional.

**La priorité 3 : Une protection de la pêche artisanale africaine contre la concurrence des autres secteurs de l'économie bleue**

La préoccupation de la CAOPA est la concurrence d'autres secteurs inclus dans les stratégies de l'économie bleue, financièrement et politiquement plus puissants, tels que l'exploitation du pétrole et du gaz, le tourisme, qui mettent en péril l'avenir de la pêche artisanale.

**Session II : Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité**

**12- Présentation 3 :** Quel modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal) ? **Dr Moustapha KEBE (Consultant)**

**Monsieur KEBE** a entamé sa présentation par rappeler que face à la dégradation multiforme et progressive des pêcheries de la région, les autorités publiques ont opté pour la cogestion. C'est ainsi qu'avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une grande diversité de modèles de cogestion et de logiques d'implication et de responsabilisation des acteurs à travers une pluralité d'organes à la base a été développée.

Il a ajouté que pour mettre en place de façon effective la cogestion intégrée des pêcheries artisanales incluant la concession de droits d'accès aux communautés de pêche, il est nécessaire de procéder à des réformes devant déboucher sur une gestion durable, responsable et équitable du secteur des pêches. Ceci passe par la définition d'un modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales, basé sur des expériences et leçons apprises des différentes pratiques existantes pour les ressources naturelles au Sénégal, en Afrique et dans le monde.

Ensuite, il a souligné que le modèle de cogestion proposé consiste en une gestion partagée intégrative des organes de gestion définis dans la législation (Conseils locaux de pêche artisanale ou CLPA au Sénégal) et les organisations privées déjà existantes dans les terroirs et zones de pêche (Comités locaux de pêche ou CLP). Ce modèle va s'appuyer sur le plan juridique sur la concession de droits de gestion et de droits d'exploitation. L'instrument réglementaire qui servirait de trait d'union entre les deux organes serait la convention locale dont l'usage a été déjà expérimenté à succès.

Enfin, il a conclu que parmi les conditions à assurer pour espérer une réussite dans l'application du modèle de cogestion proposé pour les pêcheries artisanales sénégalaises, on retiendra un appui institutionnel aux organes de la cogestion ainsi que la création de mécanismes d'autonomie de gestion et de fonctionnement de ces organes de base. Ce modèle pourrait ainsi servir de référence aux autres pays de la région pour booster les dynamiques de cogestion enclenchées dans le secteur des pêcheries artisanales maritimes au bénéfice des communautés de pêche.



**13- Présentation 4 :** Développement de l'aquaculture continentale à travers un partenariat efficace avec le secteur privé (PROVAC-2, Bénin : **Monsieur Dossa WENON (Benin)**)

**Monsieur WENON** a concentré sa présentation sur le Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale phase II (PROVAC2) mis en vigueur le 17 février 2017.

Il a souligné que ce projet a démarré le 27 février 2017 pour une durée de cinq ans. Il concerne 77 communes du Bénin.

Il a fait un rappel de l'objectif du PROVAC2 et de ses indicateurs en mentionnant que la production piscicole s'intensifie dans les régions cibles à travers l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » et l'amélioration des techniques de pisciculture :

- La production aquacole des fermes à petites et moyennes échelles dans les zones cibles du projet atteint plus de 9 000 tonnes
- Le nombre de pisciculteurs dans les zones cibles du projet enregistre une augmentation de 1 000 comparativement à celui de 2016

Il a ensuite énuméré les 5 principaux résultats attendus :

- Les informations nécessaires sur l'état actuel de l'aquaculture au Bénin sont obtenues
- Les activités de l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » sont renforcées dans les 7 départements cibles du PROVAC-1
- La possibilité d'application des techniques piscicoles et de l'approche de vulgarisation « fermier à fermier » dans les 5 départements du centre et du nord du Bénin et dans les pays concernés par l'échange technique est confirmée.
- La productivité de la pisciculture est améliorée et les techniques piscicoles sont diversifiées dans les 7 départements de PROVAC-1
- L'environnement du financement des pisciculteurs est amélioré

**14- Présentation 5 :** Biodiversité et pêche durable (développement d'Aires marines protégées -AMP et gestion basée sur l'écosystème) : **Monsieur Omar BOURHIM (DPM-Maroc)**

Dans sa présentation **Monsieur BOURHIM** a évoqué les points importants relatifs à la Biodiversité et la pêche durable notamment :

- Espaces marins et développement durable Au regard du droit maritime UNCLOS 82 etc
- Conservation et exploitation des ressources naturelles à travers le Concept de l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement
- La notion d'Aire Marine Protégée et comment l'établir
- Les Attributs clés pouvant accroître la performance des aires marines protégées pour la gestion de la pêche artisanale
- La Pêche artisanale et écosystèmes marins et les principes applicables dans le cadre de cette approche
- La dimension spatiale des AMP dans le contexte la planification spatiale maritime PEM/MSP
- Les AMP et le besoin d'un cadre juridique pour la PEM/MSP
- Les AMP et la coopération transfrontalière selon l'IOC UNESCO
- La situation des AMP au Maroc
- Récifs artificiels : émergence de l'idée des AMP

**Session III : Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales :**

**15- Présentation 6 :** Réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale pour améliorer les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture artisanale (cas du Maroc) : **Monsieur Naji LAAMRICH (COMHAFAT)**

**Monsieur LAAMRICH** a débuté sa présentation par rappeler que pour libérer le potentiel de la pêche artisanale africaine en général et des pays de la COMHAFAT en particulier, plusieurs solutions ont été proposées et testées sur le terrain.

Il a ajouté que parmi ces solutions il y a l'expérience des Points de Débarquement Aménagés (PDA) lancés par le Maroc qui consiste à la réalisation d'installations d'accueil à terre (ponton, marché aux poissons, fabrique de glace, atelier de réparation, entrepôt de matériel de pêche etc ...) de dimension réduite afin de fournir des services liés au débarquement des captures par les pêcheurs artisanaux.

Ensuite, il a souligné que ces projets sont susceptibles d'affecter directement et immédiatement le quotidien des pêcheurs artisans et de favoriser la visibilité, la reconnaissance et la valorisation du rôle de la pêche artisanale dans le développement intégré et inclusif.

Il a rappelé que l'expertise marocaine est elle-même issue d'un transfert de savoir-faire acquis lors des projets de villages de pêcheurs (VP) initiés durant la seconde moitié des années 1990, dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Japon.

**Monsieur LAAMRICH** a souligné que sur la base de sa stratégie de développement de la pêche et s'inspirant du modèle et de l'expérience japonaise en la matière, le Maroc s'est doté dès 2001, du Programme National d'Aménagement du Littoral (PNAL), qui traduit la volonté de renforcer l'appui à la pêche artisanale, en réalisant une soixantaine de PDA.

Il a mentionné que le PNAL a ainsi permis d'intégrer la pêche artisanale dans l'économie locale en créant des micro-pôles de développement socio-économique à travers la mise en place d'infrastructures, l'amélioration des conditions de vie et de travail et de sécurité et l'amélioration des revenus des communautés de pêcheurs.

Il a conclu que conscient de l'importance de la pêche artisanale en Afrique, le Maroc, a initié, avec quelques pays de la région COMHAFAT (Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal), des projets concrets pour améliorer les conditions de vie des communautés de pêche artisanale, et assurer par la même occasion, une gestion durable de la ressource aux plans socio-économique et environnemental.

**16- Présentation 7 :** Accès aux marchés pour les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur : **Dr Helguilè SHEP (Infopêche)**

**Monsieur SHEP** a commencé par souligner que la pêche artisanale et la pisciculture à petite échelle est un secteur important pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté.

Il a ajouté que dans la plupart des pays en développement, ce secteur contribue à plus de 60 % de la production nationale et cette part est principalement destinée au marché local. Une partie non négligeable de la production du secteur intègre les flux du commerce international à travers des intermédiaires notamment pour les marchés de l'Union Européenne, du Japon et des Etats-Unis.

Ensuite, il a soulevé que ces marchés très lucratifs, imposent des normes sanitaires très contraignantes, ce qui exclut de facto un grand nombre de petits pêcheurs.

Il a mentionné qu'une solution pour accroître l'accessibilité d'un grand nombre d'artisans pêcheurs aux marchés, est de renforcer la coopération Sud-Sud à travers les canaux des institutions politiques existantes.

Il a conclu que la prise en compte des exigences spécifiques au produit de la pêche (certification des captures, des nouvelles normes sanitaires et la lutte contre la pêche INN) devra être examinée en vue d'étoffer le protocole de mesures existantes.

**Session IV : Garantir l'inclusion sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales et assurer le bien-être des parties prenantes**

**17- Présentation 8 :** Les directives volontaires de la pêche artisanale en tant qu'instrument permettant de renforcer l'accès des petits pêcheurs, des pisciculteurs et des travailleurs du secteur à la protection sociale : **Monsieur Cherif TOUIEB (FAO)**

Après un bref historique sur les Directives de la Pêche Artisanale (DPA) et la célébration de l'AIPAA 2022, **Monsieur TOUIEB** a passé en revue les principales thématiques DPA à savoir :

- Gestion des ressources et allocation responsable des droits fonciers ;
- Appui au développement social et au travail décent ;
- Attention portée sur les travailleurs de la pêche tout au long de la chaîne de valeur, de la capture à la transformation en passant par le commerce du poisson ;
- Promotion de l'égalité des sexes ;
- Prise en compte du changement climatique et des risques de catastrophe.

Il s'est ensuite interrogé sur le besoin de protection sociale dans le secteur de la pêche en affirmant que les pêcheurs sont particulièrement vulnérables aux divers chocs compte tenu de leur faible capacité d'adaptation.

Il a ensuite souligné la nécessité d'une protection sociale dans le secteur pour éviter les stratégies d'adaptations négatives et les désavantages à long terme des ménages en se demandant comment la FAO soutient-elle la protection sociale dans le secteur ?

Dans ce sens, il a cité les trois composantes d'intervention :

- L'extension de la couverture : (ODD 1, 2, 14)
- L'inclusion économique (ODD 1, 2, 5, 10, 14)
- La résilience (ODD 1, 13, 14, 16)

**Monsieur TOULEB** a conclu que :

- ✓ La protection sociale est une question majeure du bien-être des populations. Elle joue un rôle important pour la paix sociale, la lutte contre la pauvreté la faim et la malnutrition, l'emploi et la sante ;
- ✓ Elle constitue une priorité pour la PA et pour les petits producteurs de façon générale. La FAO est engagée à aider les états à promouvoir des systèmes et des politiques favorables à la protection sociale sachant que la protection sociale représente une cible importante des ODD ;
- ✓ Tous les acteurs (Etats, ORG, OSC...) sont interpellés pour faire de la PS un élément central des politiques nationales, régionales et internationales et la soutenir à travers un arsenal juridique adapté ;
- ✓ Malgré les efforts déjà consentis au plan national, régional et international, les politiques publiques de gestion responsable des ressources halieutiques devront davantage accorder une attention particulière à la pêche artisanale et créer les conditions nécessaires pour que cette pêche soit durable et bénéficie aux communautés de la pêche artisanale ainsi qu'aux communautés traditionnelles dépendantes de ces ressources.

### Session V : Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement

**18- Présentation 9 :** Analyse des capacités des petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur à recueillir et utiliser les données existantes concernant les facteurs qui ont une incidence sur la pêche et l'aquaculture artisanales : **Mme Patricia MAISHA (AFRIFISH)**

**Madame MAISHA** a tout d'abord introduit **AFRIFISH** qui est une plateforme panafricaine des acteurs non étatiques du secteur pêche et aquaculture mise en place sous le parrainage de l'UA-BIRA et le AUDA-NEPAD en collaboration avec la FAO le 19 Novembre 2021 à ACCRA-Ghana. C'est un organe de coordination de tous les acteurs non étatiques reconnus, intervenants du secteur de la pêche et aquaculture en Afrique.

Ensuite elle a mis l'accent sur son rôle et ses objectifs :

- Renforcer les acteurs non étatiques du domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique
- afin de garantir une mise en œuvre efficace du cadre politique et de stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique à tous les niveaux local, national, régional et continental ;
- Offrir une plateforme de partage d'expériences d'information et de meilleures pratiques au profit des acteurs non-étatiques du secteur pêche au niveau du continent ;
- Jouer un rôle de contrôle afin de garantir le respect des principes éthiques et la gouvernance participative du secteur de pêche ainsi que la cohérence et la viabilité des politiques et des subsistances durables aux communautés des pêcheurs et la sécurité alimentaire ;
- Améliorer et élargir les réseaux et les moyens de surmonter les obstacles et les barrières à l'adoption des meilleures pratiques ;
- Organiser des activités de renforcement des capacités et de plaidoyer pour un changement des orientations des acteurs et partenaires techniques et financiers ;
- Faciliter la mise en œuvre du Cadre Politique de la Stratégie de Reforme au niveau régional et national, et diffuser les résultats à travers leurs réseaux pour des canaux de communication.

## Session VI : Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales ont les mêmes droits

**19- Présentation 10 :** Mise en application des directives et instruments internationaux pertinents pour assurer l'accès des femmes à la terre et à d'autres ressources et à garantir leurs droits d'utilisation et leurs droits fonciers : cas du Guide pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale : **Mme Hayat ASSARA (RAFEP-COMHAFAT)**

**Madame ASSARA** a commencé par définir le cadre juridique de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques sectorielles, qui repose sur une série d'engagements au niveau international que les pays intègrent dans leur législation et leur politique nationale.

Elle a ensuite rappelé, que la création d'un environnement juridique propice à une gouvernance responsable des régimes fonciers incite les États à faire leur possible pour assurer une gouvernance foncière responsable car les terres, les pêches et les forêts sont essentielles pour que puissent être réalisés les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, l'élimination de la pauvreté.

Elle a présenté également le Guide visant à appuyer la mise en œuvre des Directives volontaires afin d'assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, et a rappelé que ce guide été élaboré pour mieux faire comprendre la problématique genre dans ce secteur, avec une attention toute particulière sur le rôle et la situation des femmes.

Enfin, elle a conclu par un appel à l'accès préférentiel en faveur des femmes des communautés de pêche en mentionnant que la réglementation de l'accès aux ressources naturelles et de leur utilisation est certes nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante pour maintenir un équilibre hommes-femmes dans les droits fonciers.

Étant donné les déséquilibres prévalant entre hommes et femmes dans ces communautés, il serait souhaitable que la gouvernance des droits d'usage prévoie :

- Une protection spéciale,
- Une discrimination positive,
- Un accès privilégié en faveur des femmes,
- Des restrictions en matière de droits d'usage pour les membres les plus puissants.

## Session VII : Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables

**20- Présentation 11 :** Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la sécurité alimentaire, dans les systèmes alimentaires locaux et mondiaux : **Monsieur Rachid REGRAGUI (COMHAFAT)**

**Monsieur REGRAGUI** a entamé sa présentation par souligner qu'il est crucial de protéger et de soutenir les pêcheries traditionnelles d'Afrique de l'Ouest étant donné que ce secteur contribue pour 7 Milliards de dollars par an aux économies Africaines et que la consommation réelle de poisson par

habitant est de 35 kg par an et par habitant.

Il a ajouté que le poisson est source de protéines et de vitamines indispensables à l'organisme humain et qu'il est également impératif que les produits halieutiques soient sûrs sur le plan hygiène. Des mesures de respect des bonnes pratiques et un autocontrôle (HACCP, PGQ ...) doivent être mis en place.

Il a rappelé que les ressources halieutiques doivent être accessibles et que l'ODD 5. A .1 pourrait servir de référence pour l'adapter aux objectifs spécifiques de notre région.

Ensuite, il a considéré que les systèmes alimentaires locaux sont en perpétuelles transformations, obéissant à de nombreux facteurs et que par contre, les défis majeurs sont constants et se présentent comme suit :

- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Assurer la durabilité des ressources.

Il a conclu que la crise de la Pandémie du Covid-19 invite à repenser aux mesures permettant de renforcer la résilience des systèmes alimentaires et les stratégies de leur adaptation.

Il a enfin affirmé qu'aucun plan d'action sérieux ne saurait être élaboré sans la collecte de statistiques fiables permettant de constituer une base de données et de disposer d'un état des lieux constamment actualisé.

## Session VII : Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique

**21- Présentation 12 :** Politiques et cadres de planification pour renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales : **Monsieur Hamza HOUSSAM**

**Monsieur HOUSSAM** a entamé sa présentation par évaluer l'impact de la crise du Covid-19 qui a affecté la pêche et l'aquaculture artisanales.

Il a ensuite listé les principales leçons apprises notamment :

- La Covid-19 représente un choc aigu qui a mis à l'épreuve la résilience du secteur de la pêche et de l'aquaculture : points forts soulignés et points faibles pour assurer un secteur résilient
- Comment équiper le secteur pour qu'il soit plus résilient face aux chocs futurs ? (Par exemple, les effets continus de Covid-19, le changement climatique, etc.)
- La nécessité d'une meilleure gestion et d'une plus grande attention aux questions sociales, souligné par SOFIA 2020 ;
- Le doublement des efforts dans les domaines-clés de :
  - ✓ La gestion durable de la pêche ;
  - ✓ Le renforcement des coopératives et l'implication des parties prenantes dans la prise de décision ;
  - ✓ L'innovation du marché, y compris la vente directe ;
  - ✓ La protection sociale pour réduire la vulnérabilité et assurer la capacité à répondre aux chocs futurs.

**Monsieur HOUSSAM** a évoqué le besoin de politiques et de cadres de planification pour renforcer la résilience aux risques, qui menacent la durabilité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales en donnant l'exemple de stratégie CGPM 2030 (étude de cas sur l'aquaculture).

Il a affirmé que pour garantir le développement durable d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, ayant une capacité de résilience aux défis tels que le changement climatique et la pollution, il y lieu de rechercher les résultats suivants :

- Une gouvernance efficace promue en faveur de l'investissement responsable ;
- Des pratiques soutenant la durabilité de l'industrie aquacole promues ;
- Une perception de l'aquaculture est améliorée ;
- Une technologie et systèmes d'information maximisés.

**22-** Les présentations et les débats animés ont permis de faire une déclaration relative à la célébration de l'AIPAA 2022 par la COMHAFAT (**Annexe IV**) adoptée à l'unanimité.

**23-** Toutes les présentations sont disponibles dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :

**24-** Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 16 :30

## Annexe I : Liste des participants

N°	PAYS/ORGANISME	NOM & PRENOM	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA	M. Ibrahima SARR	Représentant	<a href="mailto:ibasarr2014@gmail.com">ibasarr2014@gmail.com</a>
2	Ambassade du Japon-Maroc	M. Nobushige SHIMIZU	Représentant	<a href="mailto:n.shimizu17@gmail.com">n.shimizu17@gmail.com</a>
3	ANDA	Mme Majida MAÂROUF	Directrice de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture	<a href="mailto:m.maarouf@anda.gov.ma">m.maarouf@anda.gov.ma</a>
4	AFRIFISH	Mme PATRICIA MAISHA	Représentante	<a href="mailto:patriciamaisha@yahoo.fr">patriciamaisha@yahoo.fr</a>
5	Bénin	M. Antoine Gaston DJIHINTO	Directeur de la Production Halieutique	<a href="mailto:adjihinto@yahoo.fr">adjihinto@yahoo.fr</a>
6		M. Wenon DOSSA	Chef Service d'Appui au Développement de l'Aquaculture (C/SADA) Direction de la Production Halieutique (DPH) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	<a href="mailto:dwenon@yahoo.fr">dwenon@yahoo.fr</a>
7	Cameroun	M. Fulbert DJEGO	Ingenieur/ Science Halieutique Direction de la Pêche, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques	<a href="mailto:fdjego@gmail.com">fdjego@gmail.com</a>
8	CAOPA	M. Gaoussou GUEYE	Président de la CAOPA	<a href="mailto:gaoussoug@gmail.com">gaoussoug@gmail.com</a> ; <a href="mailto:caopacom@gmail.com">caopacom@gmail.com</a>
9		M. Aliou DIALLO	Représentant	<a href="mailto:caopacom@gmail.com">caopacom@gmail.com</a>
10	Congo	Mme Akenze Née OGNIMBA ROSELINE BLANCHE	Directrice des Ressources Halieutique et de l'Aménagement des Pêcheries.	<a href="mailto:ogroseline@gmail.com">ogroseline@gmail.com</a>
11		M. Benoît CLAUDE ATSANGO	Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)	<a href="mailto:benoitclaudatsango@gmail.com">benoitclaudatsango@gmail.com</a>



12	COREP	Mme Flore WORA ÉPSE BARRO	Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique - COREP	<a href="mailto:wora.flore@yahoo.fr">wora.flore@yahoo.fr</a>
13	Cote d Ivoire	M. Kouassi KOUADIO	Sous Directeur de la Pêche Continentale à la Direction des Pêches	<a href="mailto:kkjbedel@yahoo.fr">kkjbedel@yahoo.fr</a>
14	FAO	M. Toueilib CHERIF	FAO/SNE	<a href="mailto:Cherif.Toueilib@fao.org">Cherif.Toueilib@fao.org</a>
15		M. Houssam HAMZA	Agent d'aquaculture/Commission générale des pêches pour la Méditerranée	<a href="mailto:Housam.Hamza@fao.org">Housam.Hamza@fao.org</a>
16	Gabon	Mme DIAPOMA en KINGBELL LUCIENNE ARIANE	Chef de service, pêche artisanale maritime	<a href="mailto:luciennearianediapoma@gmail.com">luciennearianediapoma@gmail.com</a>
17	Gambia	M. Momodou SAIDYLEIGH	Responsable de l'aquaculture et des pêches continentales	<a href="mailto:msaidyleigh1972@gmail.com">msaidyleigh1972@gmail.com</a> ; <a href="mailto:mbailo85@hotmail.com">mbailo85@hotmail.com</a>
18	Ghana	MR. Salahudeen ABDALLAH MUSTAPHA	FISHERIES OFFICER	<a href="mailto:musdeengh@gmail.com">musdeengh@gmail.com</a>
19	Guinée	M. Sana SYLLA	Chargé d'études de la Direction Nationale des pêches maritimes	<a href="mailto:fatimaksylla@gmail.com">fatimaksylla@gmail.com</a> ; <a href="mailto:afsylla80@gmail.com">afsylla80@gmail.com</a>
20	Guinée Bissau	M. Inluta INCOM	Directeur Général de Pêche Artisanal	<a href="mailto:i_incom66@yahoo.com.br">i_incom66@yahoo.com.br</a>
21	Infopeche	M. Helguile SHEP	Directeur des Pêches	<a href="mailto:shelguile@yahoo.fr">shelguile@yahoo.fr</a>
22	INRH	Mr IdrissiMohamed MALOULI	Représentant/INRH	<a href="mailto:malouli@inrh.ma">malouli@inrh.ma</a>
23	JICA	M. Makoto IKEDA	Expert de JICA à MPM	<a href="mailto:ikedamak@hotmail.com">ikedamak@hotmail.com</a>
24	Maroc	M. Faouzi KANDIL	Chef de service	<a href="mailto:kandil@mpm.gov.ma">kandil@mpm.gov.ma</a>
25		M. Omar BOURHIM	DPM	<a href="mailto:bourhim@mpm.gov.ma">bourhim@mpm.gov.ma</a>
26		Mme. Fatima zohra HASSOUNI	Chef de al Division de la Durabilité et Aménagement des	<a href="mailto:hassouni@mpm.gov.ma">hassouni@mpm.gov.ma</a>

			Ressources Halieutiques (DDARH/DPM)	
26		Mme. Bouchra HAOUJAR	chargée de service des Espèces Migratrice et Espaces Protégés à la DDARH/DPM	<a href="mailto:haoujar@mpm.gov.ma">haoujar@mpm.gov.ma</a>
27		Mme Najat ELMONFALOTI	DPM	<a href="mailto:elmonfaloti@mpm.gov.ma">elmonfaloti@mpm.gov.ma</a>
28	<b>Mauritanie</b>	M. Brahim OULD MAHFOUD ELY AOUBECK	Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture Ministere des Pêches et l'Economie Maritime	<a href="mailto:elyawbeckb@gmail.com">elyawbeckb@gmail.com</a>
29	<b>Nigeria</b>	Mrs Oladosu L. OLANIKE	Deputy Director Fisheries	<a href="mailto:oladosulydia@fdfanda.com">oladosulydia@fdfanda.com</a> ; <a href="mailto:imesumoh@yahoo.com">imesumoh@yahoo.com</a>
30	<b>OMPDA</b>	M. Andre NAOUSSI	Journaliste/Coordonnateur	<a href="mailto:andrenaoussi@gmail.com">andrenaoussi@gmail.com</a>
31		Mme Quacoo Shirley TAWIAH	Journaliste	<a href="mailto:stquac@yahoo.com">stquac@yahoo.com</a>
32	<b>RAFEP</b>	Mme Massouda Rachid	Vice présidente	<a href="mailto:messaoudarachid@gmail.com">messaoudarachid@gmail.com</a>
33		Mme Beyene Ateba EPSE BALIABA	Réseau Camerounais des Femmes de la Pêche Présidente du RAFEP	<a href="mailto:beyene.beyene@yahoo.fr">beyene.beyene@yahoo.fr</a>
34	<b>RDC</b>	M. Casimir KOFFI MULUMBA	Responsable de l'aquaculture et des pêches continentales	<a href="mailto:casykoffi@yahoo.fr">casykoffi@yahoo.fr</a>
35	<b>REFMA</b>	M. Combes Yaho FREDERIC OLIVIER	Chef du département chargé de développement de la formation continue et professionnelle	<a href="mailto:combesolivier2003@yahoo.fr">combesolivier2003@yahoo.fr</a>
36	<b>Sao tomé</b>	Mme Aida Maria D'ALMEIDA	Directrice des pêches Ministère de l'Agriculture des pêches et du Développement Rural	<a href="mailto:aidadalmeida@yahoo.com.br">aidadalmeida@yahoo.com.br</a>
37		Mme Virginia GODINHO	Ministère de l'Agriculture des pêches et du	<a href="mailto:virginiacarvalho999@yahoo.com">virginiacarvalho999@yahoo.com</a>

			Développement Rural	<a href="http://com.br">com.br</a>
38	Secretariat/COMH AFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>
39		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>
40		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	<a href="mailto:hayat.comhafat@gmail.com">hayat.comhafat@gmail.com</a>
41		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	<a href="mailto:akarim.mrabti@gmail.com">akarim.mrabti@gmail.com</a>
42		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	<a href="mailto:haddad.comhafat@gmail.com">haddad.comhafat@gmail.com</a>
43		Mme Amal MOUTAKI	Chargée de projet	<a href="mailto:mouttaki.comhafat@gmail.com">mouttaki.comhafat@gmail.com</a>
44		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
45		M. Ali BOUALI	Consultant	<a href="mailto:bouali1952@gmail.com">bouali1952@gmail.com</a>
46		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	<a href="mailto:regraguicomhafat@gmail.com">regraguicomhafat@gmail.com</a>
47	Sénégal	Dr Moustapha KEBE	Consultant	<a href="mailto:kebe_tapha@yahoo.fr">kebe_tapha@yahoo.fr</a>
48		M. Abdoulaye DIEDHIOU	Ingénieur des Pêches et de l'Aquaculture, Chef du service régional des Pêches et de la Surveillance de Louga	<a href="mailto:layee78@yahoo.fr">layee78@yahoo.fr</a>
49	Sierra leone	M. Victor KARGBO	Sous-directeur des pêches et chef de l'unité artisanale,	<a href="mailto:kargbovictorh@yahoo.co.uk">kargbovictorh@yahoo.co.uk</a>
50	Togo	M. Ali DOMTANI	Directeur de pêches	<a href="mailto:domtania@yahoo.fr">domtania@yahoo.fr</a>
51	UA-BIRA	M. Mohamed SEISAY	Senior Fisheries Officer (UA-BIRA)	<a href="mailto:mohamed.seisay@au-ibar.org">mohamed.seisay@au-ibar.org</a>
52		M. Malebo Hellen MOEPI	Chargée des pêches	<a href="mailto:hellen.moepi@au-ibar.org">hellen.moepi@au-ibar.org</a>

**Annexe II-1 : Allocution de Monsieur Faouzi KANDIL représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Département de la Pêche Maritimes- Maroc**

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,  
Messieurs les Représentants des pays membre de la COMHAFAT  
Distingués Invités ;  
Mesdames et Messieurs

Au nom du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département de la Pêche Maritimes-, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cette conférence sur le thème « La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif »

Mesdames et Messieurs

Cette conférence s'inscrit parfaitement dans le cadre de la célébration de l'année 2022 en tant qu'année internationale de la pêche et de l'aquaculture dont les objectifs visent à assurer une meilleure sensibilisation de la communauté mondiale à l'importance de la contribution de la pêche et de l'aquaculture artisanales au développement durable, à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté et à l'utilisation des ressources halieutiques.

Le Plan d'action mondial pour l'année 2022 constitue un outil important pour faire face aux nombreux défis et obstacles qui freinent un épanouissement du secteur de la pêche artisanale, il contribuera certes à promouvoir le dialogue, le renforcement des capacités de tous les acteurs et améliorer le développement social et bien être des pêcheurs artisans.

Mesdames et Messieurs

Avec environ 17 000 barques artisanales opérant le long des côtes et employant presque 50 000 marins artisans, le secteur de la pêche artisanale au Maroc a bénéficié de plusieurs projets et programmes durant la dernière décennie visant à offrir un cadre de travail décent au profit des opérateurs de ce secteur tout en assurant une exploitation durable des ressources halieutiques :

Parmi les projets phares réalisés dans le cadre de la stratégie Halieutis on cite :

- Mise en place de 20 plans d'aménagement et de gestion des pêcheries (poulpière, petits pélagiques, crevettes, grands crustacés, merlus, espèces littorales et autres) ;
- Poursuite du programme d'implantation des villages de pêcheurs et de points de débarquements aménagés qui a atteint 43 sites aménagés ;
- Création de 3 aires marines protégées aux fins de pêche : 2 en atlantique et 1 sur la façade de la méditerranée ;
- Immersion des récifs artificiels dans 2 aires marines protégées et au large de certains villages de pêcheurs ;
- Equipement et Installation d'un système d'identification des barques par radiofréquence (RFID), dans le cadre du renforcement de la lutte contre la pêche (INN).
- Octroi de subventions pour mettre à niveau la flotte de pêche artisanale dans le cadre du programme IBHAR ;
- Financement pour l'acquisition et l'octroi gratuit des caissons isothermes à toute la flotte artisanale pour la conservation de la qualité des captures ;
- Equipement de toutes les barques artisanales par des Radiobalises de localisation des sinistres et par des gilets de sauvetages auto gonflables ainsi que d'autres moyens de sécurité et de navigation à bord ;
- Equipement d'un bon nombre de sites de pêche de tracteurs et de grues pour faciliter la manutention des captures et équipements de pêche ;
- Lancement d'un projet d'appui financier et techniques au profit des coopératives de pêche porteuses de projets innovants et créateurs d'emploi dans le secteur de la pêche artisanale
- Généralisation de la couverture sociale à tous les pêcheurs artisans et une assurance contre les sinistres.

Ces projets ont permis l'amélioration de 60% du chiffre d'affaires réalisé par les barques entre 2010 et 2020.

Mesdames et Messieurs

Je suis persuadé que cette importante manifestation sera l'occasion d'entamer une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour développer une meilleure gouvernance de la pêche artisanale sur les plans social, économique et environnemental et des stratégies communes à l'appui du développement de la pêche artisanale dans nos pays.

Enfin, permettez-moi d'adresser mes vifs remerciements à la COMHAFAT pour les efforts qu'elle a déployé pour organiser cette manifestation tout en vous souhaitant bon courage et un bon séjour dans cette belle ville de Tanger.

**Annexe II-2 Allocution de Son Excellence Monsieur Hideki KURAMITSU**

**Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon au Royaume du Maroc**

**A l'Occasion de la Conférence « La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif »**

Monsieur le représentant du Royaume du Maroc,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de représenter Monsieur l'Ambassadeur KURAMITSU Hideaki à l'occasion de cette conférence « La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif ».

Au nom de Monsieur KURAMITSU Hideaki, Ambassadeur du Japon au Royaume du Maroc, je voudrais remercier le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et ses collaborateurs qui font de grands efforts pour la mise en œuvre de cette conférence.

Comme vous le savez, les pays membres de la COMHAFAT et le Japon collaborent depuis de nombreuses années dans la perspective d'une utilisation durable des ressources marines.

Cette collaboration à long terme entre la COMHAFAT et le Japon par le biais de l'OFCF, Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en Matière de Pêche, témoigne de la ferme volonté de mon Gouvernement à renforcer les capacités des Etats membres de la COMHAFAT dans le domaine de développement de la pêche et de l'aquaculture et dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Nous sommes conscients qu'il y aura des discussions fructueuses dans le courant de cette conférence portant sur la pêche et l'aquaculture artisanales qui représente l'essentiel de la production halieutique des pays membres et éclaircit une opportunité majeure d'emploi et de revenus dans les villages de pêcheurs, et ce pour réaliser son potentiel.

Le Gouvernement du Japon a contribué, par exemple ici au Maroc, au développement des infrastructures de débarquement des villages de pêche et au développement des techniques pour l'aquaculture artisanale des coquillages, par le biais de la JICA, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale. Et nous continuons de coopérer activement au développement de la pêche et de l'aquaculture artisanales des pays membres de la COMHAFAT.

Mesdames et Messieurs,

En l'honneur de l'initiative exceptionnelle de la COMHAFAT en 2022, Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanale des Nations Unies, nous espérons que cette conférence sera fructueuse pour tous les pays membres de la COMHAFAT.

Merci pour votre aimable attention.

### Annexe II-3

**Allocution de M. Mohamed SEISSAY**

**UA/BIRA**

Monsieur le Secrétaire exécutif, Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), M. Abdelouahed Benabbou

Le Chargé principal des pêches et de l'aquaculture à l'Officier régional de la FAO, Dr Ndiaga Gueye

Les Représentants des acteurs non étatiques de la pêche et de l'aquaculture en Afrique  
Mesdames et Messieurs

Je vous transmets les chaleureuses salutations de l'Ag. Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-IBAR), Dr. Nick Nwankpa. L'Ag. Directeur remercie et transmet sa sincère gratitude au Secrétaire Exécutif de la COMHFAT, M. Benabbou, pour la bonne volonté, le geste et le privilège accordés à l'UA-BIRA pour participer à la cérémonie d'ouverture et de prononcer également un discours à la Conférence de la pêche artisanale et l'aquaculture, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif ". Il souligne la collaboration en cours dans l'esprit du protocole d'accord existant entre l'UA-IBAR et la COMHAFAT visant à faire progresser la coopération entre les deux institutions pour la mise en œuvre du cadre politique et de la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS).

Cette Conférence sur « L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) » se tient à un moment très opportun, alors qu'une attention accrue est accordée à la promotion des aspirations des acteurs de la pêche artisanale en Afrique. En ce moment, l'Union africaine est à la croisée des chemins pour offrir à ses citoyens « un niveau et une qualité de vie et un bien-être élevés » pour tous les citoyens (tel qu'inscrit dans l'agenda 2063 de l'UA) dans le contexte de l'impact dévastateur du Coronavirus sur le secteur productif ; dans ce cas, la pêche artisanale étant au cœur de la majorité des citoyens africains, en particulier les communautés habitant les zones côtières et marines. L'UA-BIRA apprécie donc sincèrement le leadership de la COMHAFAT en prenant cette initiative d'organiser cette conférence à ce moment précis car, comme on pouvait s'y attendre, la conférence aurait un impact sur la galvanisation du continent et le recentrage de l'attention sur la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et le revenu. Dans le même contexte, l'UA-BIRA souhaite reconnaître le leadership mondial de la FAO en tant qu'agence chef de file dans la



proclamation de "l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) et le fer de lance de la promotion du séminaire sur le document d'instrument mondial " Directives volontaires pour la pêche artisanale"

Distingués délégués, compte tenu du rôle actuel et potentiel de la pêche artisanale et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en Afrique en particulier, le secteur est donc au cœur des instruments prioritaires de l'Union africaine pour soutenir le développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleue. Le cadre politique et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture ont identifié le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture comme les principaux objectifs politiques. Également conscients du risque potentiel posé par l'économie bleue en perturbant les opérations des acteurs de la pêche artisanale, des garanties suffisantes ont été prises en compte lors de la formulation de la stratégie africaine de l'économie bleue pour assurer un compromis entre les différentes composantes de l'EB.

Les distingués délégués savent peut-être que l'UA-BIRA, en s'alignant sur la proclamation de 2022 sur la pêche artisanale et l'aquaculture, a initié des activités de soutien pertinentes pour soutenir cette proclamation : 1. la rationalisation des acteurs non étatiques de la pêche et de l'aquaculture en facilitant la mise en place de plate-forme continentale de coordination ; cette initiative a été entreprise conjointement avec la FAO; 2. Facilité la création d'antennes nationales du Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson ( AwfishNet ) dans 9 pays de l'Union africaine et la préparation en cours pour établir davantage dans 6 pays supplémentaires ce premier trimestre de 2022. Je remercie l'Union européenne d'avoir permis ces initiatives dans le cadre des dispositions du projet FishGov 2. De même, en guise d'attestation de notre engagement de l'UA-IBAR envers les acteurs artisanaux, y compris les femmes et les jeunes, dans les systèmes de production aquatique, une section a été consacrée au renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans le « Projet sur la biodiversité aquatique » financé par la Suède actuellement mis en œuvre par l'UA- BIRA.

Je souhaite également ajouter qu'avant ces activités de soutien, l'UA-BIRA avait, dans le cadre de la première phase du projet de gouvernance des pêches financé par l'UE (FishGov1), formulé les documents suivants en tant que documents d'accompagnement du cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique - à partir du points de vue des parties prenantes ; (i) Le Plan d'action décennal de l'Union africaine pour l'aquaculture en Afrique (ii) le Plan d'action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique et (iii) La Stratégie continentale pour la gestion rationnelle des pêches continentales en Afrique.

Je considère sincèrement ces initiatives pertinentes pour le thème de cette conférence et souhaite vous encourager à y réfléchir pour enrichir vos discussions dans les jours suivants.

En conclusion, au nom du directeur de l'UA-BIRA, je tiens à remercier sincèrement la direction du COMHAFAT d'avoir accueilli cette importante conférence en cette période propice.

Je vous remercie tous

**Annexe II-4 : Allocution de M. Séraphin DEDI NADJE**  
**Secrétaire General du CPCO**

Chers participants, bonjour et soyez les bienvenus au présent atelier,

Au nom du Président de la Conférence des Ministres du CPCO, Monsieur SIDI T. TOURE, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Cote d'Ivoire, et à mon nom propre, je voudrais vous saluer pour votre présence à cet atelier et féliciter la COMHAFAT pour cette initiative.

J'aurais bien voulu être physiquement des vôtres, sauf que la tenue de cet atelier coïncide avec l'arrivée au secrétariat du CPCO d'une mission d'évaluation à mi-parcours du Programme PESCAO dont nous contribuons à la mise œuvre depuis bientôt quatre (4) ans, sous de la composante 2, dédiée à la lutte contre la pêche INN en Afrique de l'Ouest.

Me référant au thème du présent atelier à savoir : « La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif » il convient de souligner que le CPCO est résolument engagé dans le développement de la pêche et l'aquaculture artisanale et cela à travers notamment un système régional de gestion des données de la pêche artisanale régulièrement alimenté depuis 2019 et la mise en place d'un groupe de travail sur le développement de l'aquaculture en 2021 avec le soutien de la coopération japonaise (JICA) et la COMHAFAT. Ces deux initiatives permettent le suivi des activités de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans notre région et identifier les défis, afin d'y apporter les réponses appropriées.

Dans cette même dynamique, le CPCO a adopté en 2020 et 2021, la pêche artisanale comme une priorité à travers le thème : " Unir nos actions pour la durabilité d'une pêche artisanale en Afrique de l'Ouest " Malheureusement, en raison du déclenchement du COVID 19, très peu d'initiatives ont pu être menées par le CPCO. Nous saluons donc l'engagement mondial à travers la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a décrété l'année 2022 « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales » (AIPAA 2022) et celui de la COMHAFAT à travers cet atelier. Nous réjouissons de cet atelier et de la forte participation des agences et des États membres de la région du CPCO, gage de notre bonne disposition et détermination à mettre œuvre les résolutions de cette réunion et au-delà de contribuer à toutes initiatives dans ce secteur pour sa durabilité et de la sécurité alimentaires de nos communautés locales qui en dépendent.

Je vous remercie.

**Annexe II-5 Allocution introductive/M Abdelouahed BENABBOU  
Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT**

**Monsieur le représentant de la Côte d'Ivoire  
Messieurs et Mesdames les représentants des Etats membres  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues et amis,**

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de cette Conférence sur la pêche artisanale dans notre région.

Permettez-moi avant toute chose, de vous souhaiter à mon tour et au nom de Monsieur Sidi Tiémoko TOURE, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT, la bienvenue et un agréable séjour à Tanger.

Je tiens également à remercier les Autorités marocaines pour les facilités qui nous ont été accordées pour la tenue de cette rencontre.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant vous aujourd'hui pour vous saluer et vous remercier d'avoir bien voulu répondre favorablement à l'invitation de participer à cette rencontre sous le thème "La pêche et l'aquaculture artisanales, composantes majeures d'un développement socio-économique inclusif".

Mes remerciements vont également à notre partenaire financier, l'OFCF et aux personnes ressources sans l'appui desquelles cette rencontre n'aurait pas été possible.

De même, je tiens à remercier les Représentants des Organisations présentes, la FAO, l'Union Africaine (BIRA), le CPCO, la COREP, ainsi que les Délégués des Etats membres qui ont pu faire le déplacement ici à Tanger et ceux qui, en ligne, vont suivre les travaux de notre rencontre de même que tous les intervenants et invités qui vont animer les riches sessions de notre Conférence.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2022 "Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales". L'organisation de cette Conférence intervient dans le cadre de la célébration de cette année et fait suite à 2 rencontres précédemment organisées par la COMHAFAT.

C'est pour nous, un acte de reconnaissance important vis-à-vis des millions de petits pêcheurs, pisciculteurs et ouvriers du secteur de la pêche artisanale, qui jouent un rôle économique et social important, notamment dans notre région.

Il est maintenant reconnu que la pêche et l'aquaculture artisanales contribuent non seulement à l'économie des pays, mais jouent également et surtout un rôle central dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. En Afrique, on dénombre près de 200 millions la population qui dépende du poisson comme source de protéines abordable et de micronutriments importants.

Cependant, ce segment qui recèle donc d'un potentiel énorme ne fonctionne pas à plein régime. Il est confronté à un ensemble de défis qui limitent fortement son plein développement. Nous citerons une ressource biologique de plus en plus rare, le sous équipement, la faible infrastructure de débarquement, une transformation encore basique, un accès au marché difficile, des conditions de travail pénibles, la précarité des marins pêcheurs, et la non reconnaissance du rôle de la femme... Ce sont là quelques-uns des maux dont souffrent la pêche et l'aquaculture artisanales, qui ont été exacerbés par la crise sanitaire qui prévaut depuis 2019 et qui a fragilisé davantage la situation déjà précaire des communautés qui dépendent de ce sous-secteur.

Mesdames et Messieurs,

Prenant en compte l'importance de la pêche artisanale pour de larges couches de la population et les contraintes auxquelles elle fait face, la communauté internationale s'est penchée sur le sujet. C'est ainsi que d'importantes réalisations au niveau institutionnel et réglementaire en faveur du renforcement du rôle majeur joué par la pêche artisanale ont été adoptées.

Au titre de ces réalisations, il convient de citer

- Le Programme de développement durable des N-U à l'horizon 2030 dont la cible 14.b appelle les pays à « garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés » ;
- Les Directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale ;
- Le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives volontaires qui encourage la mise en œuvre de ces dernières par la création de partenariats et de synergies avec d'autres acteurs appartenant aux domaines de la pêche et du développement ;
- Le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture, adopté par l'Union Africaine en juin 2014 ;
- Le Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027, (AU/BIRA) pour l'amélioration de la gouvernance pour la gestion durable de la pêche artisanale, sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création de richesse et sa résilience et son adaptabilité afin de réduire sa vulnérabilité face aux chocs internes et externes ;

- Et bien sûr, la Proclamation de l'année 2022 « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales » (AIPAA).

Mesdames et Messieurs,

C'est dans ce contexte de prise de conscience mondiale du rôle économique et social de la pêche et de l'aquaculture artisanale qu'est organisée cette rencontre. Notre objectif est de capitaliser sur cette dynamique évolutive, est de proposer des éléments de réflexion en appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de ce segment dans les pays membres de la COMHAFAT.

Les participants sont ainsi invités à se pencher sur les difficultés spécifiques de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans la région COMHAFAT et à réfléchir sur les mesures d'encadrement appropriées pour son développement durable et inclusif.

Je ne saurais terminer sans remercier chaleureusement nos partenaires techniques et financiers, les Délégués des Etats membres et les participants à cette importante manifestation.

En souhaitant que cette conférence sera un moment d'initiation et de réflexion mais aussi, je l'espère, de convivialité.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe III : Ordre du Jour

Jour 1 : Mardi 22 Fév.2022

<b>1- Ouverture</b>	<b>Représentant du MADREF- DP (Maroc)</b> <b>Présidence de la COMHAFAT (Côte d'Ivoire)</b> <b>Représentant de l'UA/BIRA</b>
<b>2- Présentation des participants</b>	<b>Tous les participants</b>
<b>3- Adoption de l'ordre du jour</b>	<b>Tous les participants</b>
<b>4- Introduction de la Conférence (contexte et objectifs)</b> <a href="#">Capsule 1 : AIPAA 2022: La valeur de la pêche artisanale africaine</a>	<b>Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT</b>
<b>5- Priorités et attentes des professionnels</b> Présentations <ul style="list-style-type: none"><li>Le Plan d'action mondial pour promouvoir une pêche et une aquaculture artisanales durables.</li><li>Les domaines prioritaires pour les professionnels de la pêche artisanale.</li></ul> Discussions et conclusions	<b>Mr Naji LAAMONSIEURICH (COMHAFAT)</b> <b>Mr Gaoussou GUEYE (CAOPA)</b> <b>Tous les participants</b>
<b>6- Pérenniser la pêche et l'aquaculture artisanales par une utilisation durable de la biodiversité</b> <i>Message clef : En leur qualité de gardiens de ressources partagées, les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur ont un rôle essentiel à joué en veillant à la gestion responsable et à l'utilisation durable des ressources aquatiques vivantes et des écosystèmes dont celles-ci dépendent.</i> Présentations <ul style="list-style-type: none"><li>Quel modèle de cogestion adapté aux pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal) ?</li><li>Développement de l'aquaculture continentale à travers un partenariat efficace avec le secteur privé (PROVAC-2, Bénin)<sup>1</sup></li><li>Biodiversité et pêche durable (développement d'Aires marines protégées -AMP et gestion basée sur l'écosystème)</li></ul> Discussions et conclusions	<b>Dr Moustapha KEBE (Consultant)</b> <b>Mr Dossa WENON (Benin)</b> <b>Mr Omar BOURHIM (DPM)</b> <b>Tous les participants</b>
<b>• Promouvoir des chaînes de valeur inclusives pour la pêche et l'aquaculture artisanales</b> <i>Message clef : L'accès aux marchés, une infrastructure adaptée et des chaînes de valeur inclusives permettent aux pêcheurs, aux</i>	

<sup>1</sup> PROVAC-2 = Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture continentale en République du Bénin, phase 2

*pisciculteurs et aux travailleurs du secteur d'offrir des produits de qualité élevée plus accessibles, et favorisent le développement économique et la création d'emplois.*

Présentations

- Réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale pour améliorer les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture artisanale (cas du Maroc)
- Accès aux marchés pour les petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur

Capsule 2 : [Small in scale, big in value](#)

Discussions et conclusions

**Mr Naji LAAMONSIEURICH  
(COMHAFAT)**

**Dr Helguilè SHEP (Infopêche)**

**Tous les participants**

**Jour 2 : Mercredi 22 Fév.2022**

*Message clef : Il est essentiel d'assurer des conditions de vie et de travail décent pour les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur, propres à préserver leurs moyens d'existence et leur bien-être social, physique et culturel.*

Présentation

- Les directives volontaires de la pêche artisanale en tant qu'instrument permettant de renforcer l'accès des petits pêcheurs, des pisciculteurs et des travailleurs du secteur à la protection sociale.

Discussions et conclusions

**Mr Cherif TOUEILIB (FAO)**

**Tous les participants**

**7- Assurer une participation efficace du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la mise en place de cadres d'action porteurs et à leur renforcement**

*Message clef : Une participation concrète aux processus décisionnels, facilitée par des données et informations complètes, permet d'assurer que les pêcheurs, les pisciculteurs, les travailleurs du secteur et leurs organisations sont entendus, et leurs savoirs traditionnels pris en compte, contribuant ainsi à la définition de lois et de politiques adaptées en faveur de la pêche et de l'aquaculture artisanales.*

Présentation

- Analyse des capacités des petits pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur à recueillir et utiliser les données existantes concernant les facteurs qui ont une incidence sur la pêche et l'aquaculture artisanales

Discussions et conclusions

**Mme Patricia MAISHA  
(AFRIFISH)**

**Tous les participants**

**8- Faire reconnaître que les femmes et les hommes qui interviennent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales ont les mêmes droits**

*Message clef : Il est essentiel de donner une place centrale au rôle que jouent les femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales pour promouvoir l'autonomisation des*



<p><i>femmes et favoriser le développement durable.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en application des directives et instruments internationaux pertinents pour assurer l'accès des femmes à la terre et à d'autres ressources et à garantir leurs droits d'utilisation et leurs droits fonciers : cas du Guide pour l'équité hommes-femmes dans la gouvernance et le développement de la pêche artisanale</li> </ul> <p><a href="#">Capsule 3 : SSF Guidelines : gender Equity and Equality</a></p> <p>Discussions et conclusions</p>	<p><b>Mme Hayat ASSARA (RAFEP/COMHAFAT)</b></p> <p><b>Tous les participants</b></p>
<p><b>9- Promouvoir la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à une alimentation saine, dans le cadre de systèmes alimentaires durables</b></p> <p><i>Message clef : Le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales joue un rôle fondamental en procurant des produits et aliments d'origine aquatique sains, sûrs, accessibles et nutritifs dans le cadre des systèmes alimentaires locaux et mondiaux.</i></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la sécurité alimentaire, dans les systèmes alimentaires locaux et mondiaux.</li> </ul> <p>Discussions et conclusions</p>	<p><b>Mr Rachid REGRAGUI (COMHAFAT)</b></p> <p><b>Tous les participants</b></p>
<p><b>10- Renforcer les capacités de réaction et d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique</b></p> <p><i>Message clef : Les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur comptent parmi les populations les plus vulnérables, dans le monde, face à la dégradation de l'environnement, aux chocs, aux catastrophes et au changement climatique. Des politiques et des mesures doivent être mises en place afin de renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme des secteurs concernés.</i></p> <p><a href="#">Capsule 4: Fisheries management in the face of climate change</a></p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et cadres de planification pour renforcer la résilience face aux risques qui menacent la continuité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales</li> </ul> <p>Discussions et conclusions</p>	<p><b>Mr Houssam Hamza</b></p> <p><b>Tous les participants</b></p>
<p><b>11- Rédaction des recommandations de la Conférence</b></p>	<p><b>Secrétariat COMHAFAT</b></p>
<p><b>12- Validation des conclusions et recommandations</b></p>	<p><b>Tous les participants</b></p>

**Jour 3 : Jeudi 24 Fév. 2022**

<b>13- Visite de terrain (PDA de Dahlia – Ksar Sghir)</b>	<b>Tous les participants</b>
---	------------------------------

## **Annexe IV : DECLARATION**

**Nous, participants à la Conférence sur “*La pêche et l’aquaculture artisanales, composantes majeures d’un développement socio-économique inclusif*”, organisée par la COMHAFAT, à Tanger (Maroc) du 22 au 24 février 2022**

Célébrant « l’Année internationale de la pêche et de l’aquaculture artisanales », telle que décrétée par la soixante-douzième session de l’Assemblée Générale des Nations-Unies (ONU)

- A. Se félicitant** de la proclamation de l’année 2022, Année internationale de la pêche et de l’aquaculture artisanales (AIPAA 2022), qui reconnaît l’importance stratégique de ces secteurs particulièrement en Afrique, de par leur forte contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, à la création d’emplois et à la richesse nationale ainsi que leur rôle de filet de sécurité, tout particulièrement en faveur des communautés de pêche ;
- B. Rappelant** que l’AIPAA 2022 cadre bien avec les Directives de la Pêche artisanale et l’Objectif de Développement Durable (ODD) 14b, qui incitent à la mise en œuvre d’un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d’accès des petits pêcheurs aux ressources marines et aux marchés ;
- C. Convaincus** que le développement social durable est indispensable pour assurer un développement durable inclusif ;
- D. Se référant** au Plan d’action mondial pour l’AIPAA 2022 (dénommé Plan d’action mondial) pour les besoins de coordination de l’élaboration et de la mise en œuvre des activités de l’Année internationale ;
- E. Tenant compte** de la stratégie de la COMHAFAT pour laquelle la pêche et l’aquaculture artisanales constituent un pilier majeur pour le développement durable du secteur dans la Région ;
- F. Soucieux** des défis auxquels restent confrontés la pêche et l’aquaculture artisanales, exacerbés par l’impact de la pandémie Covid-19, qui entravent la libération de leur plein potentiel et viennent fragiliser davantage la situation déjà précaire des communautés qui en dépendent ;
- G. Conscients** des nombreuses menaces engendrées par la compétition des autres secteurs inclus dans les stratégies d’économie bleue, financièrement et politiquement plus puissants, comme l’exploitation du gaz et du pétrole et le tourisme de masse, qui mettent en péril l’avenir de la pêche et de l’aquaculture artisanales ;
- H. Persuadés** de la nécessité de lancer une dynamique mondiale propre à renforcer les moyens d’action de tous les acteurs qui interviennent dans l’important secteur de la pêche et de l’aquaculture artisanales, dans une perspective durable ;
- I. Se félicitant** des réalisations et des expériences réussies en matière de renforcement de la sensibilisation, de l’interface entre science et politiques, de l’autonomisation des parties prenantes et de partenariats dans les sous-secteurs de la pêche et de l’aquaculture artisanales ;

**Exhortons les différentes parties prenantes, chacune en ce qui la concerne, et aux fins d’une meilleure contribution de la pêche et de l’aquaculture artisanales à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement socio-économique inclusif, à promouvoir et à participer activement à l’élaboration et/ou à la mise en œuvre de stratégies de développement et politiques de gestion de la pêche et de l’aquaculture artisanales, ayant pour bases :**

1. **Le droit d'accès** des pêcheurs artisans aux ressources aquatiques vivantes et l'octroi de droits exclusifs de pêche dans les zones côtières en veillant particulièrement à la préservation de la biodiversité des zones côtières ;
2. **L'implication et la participation** des pêcheurs et pisciculteurs artisans à la prise de décision en vue de tenir compte de leurs intérêts et profiter de leurs savoirs endogènes, notamment dans la planification spatiale maritime (PSM) pour minimiser les conflits de la pêche et l'aquaculture artisanales avec les autres activités de l'économie bleue, dans la gestion de la zone côtière, y compris les des aires marines protégées, la surveillance, la recherche et le suivi scientifique de la pêche et de l'aquaculture ;
3. La promotion de **la coopération régionale** pour une meilleure harmonisation des politiques et une gestion efficace des écosystèmes et ressources vivantes partagés de la pêche artisanale ;
4. **Le renforcement de la voix** de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans les instances internationales de décision sur la pêche et l'aquaculture ;
5. La facilitation de **l'accès aux marchés** locaux, nationaux et internationaux, des produits de la pêche et de l'aquaculture artisanales, en garantissant le commerce équitable et non discriminatoire, la levée des barrières existantes, le renforcement des organisations de producteurs et des coopératives et la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture artisanales en appuyant la participation aux salons et foires de commerce ;
6. **L'amélioration de la chaîne de valeur** de la pêche et de l'aquaculture artisanales et de leur rentabilité par la réduction des pertes physiques et monétaires sur les captures, l'application des normes de qualité, de sécurité sanitaire et de traçabilité, l'innovation et les transformations valorisantes, la dynamisation de la distribution et la promotion de la consommation humaine directe ;
7. **La réalisation des infrastructures** dédiées offrant des services intégrés aux communautés de la pêche et de l'aquaculture artisanales en tant que pôles de développement, (Points de débarquement aménagés, Villages de pêcheurs) ;
8. **Le développement social et le renforcement de la résilience** des communautés de la pêche et de l'aquaculture artisanales par :
  - La mise en place de conditions de travail sûres, salubres et l'amélioration de la sécurité en mer et l'accès des pêcheurs, des aquaculteurs et de leurs communautés aux programmes de protection sociale, en procédant notamment à la ratification et à la mise en œuvre des Conventions et normes internationales pertinentes (Convention C188 de l'OIT ;
  - La mise en place des mesures nécessaires pour renforcer la résilience des communautés de la pêche artisanale aux effets du changement climatique et des épidémies ;
  - Le soutien des femmes opérant dans la pêche et l'aquaculture artisanales pour leur promotion sociale à travers leur autonomisation par l'application des principes de l'approche genre, favorisant la non-discrimination, l'accès à l'éducation et à la formation, à la technologie, aux services financiers (crédit et épargne), à l'entrepreneuriat, aux services et aux infrastructures de pêche, ainsi que leur participation effective aux organisations professionnelles et aux processus et instances de prise de décision ;
  - La sensibilisation, la formation et l'accompagnement des pêcheurs et aquaculteurs artisans.

**Fait à Tanger, le 23 février 2022**